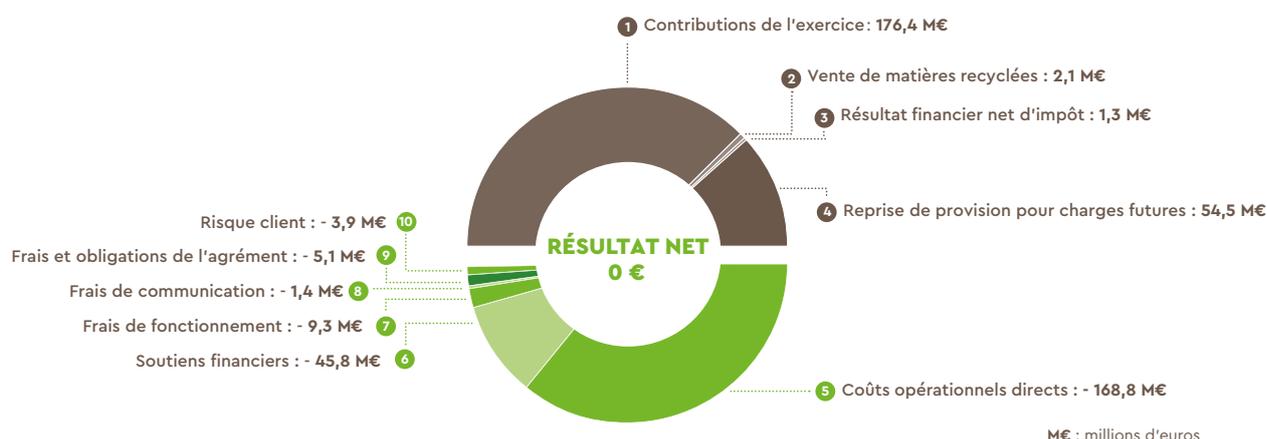


Comptes sociaux 2019

écomobilier

Un équilibre financier maintenu grâce aux excédents accumulés

Les données décrites dans ce rapport correspondent à celles du huitième exercice comptable de la société, d'une durée normale de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. L'exercice clos le 31 décembre 2019 est celui de la deuxième année de l'agrément d'Éco-mobilier pour la période 2018-2023. A ce titre, il constitue l'année de transition nécessaire pour la mise en œuvre des nouveaux objectifs fixés par les pouvoirs publics.



Chiffre d'affaires 2019

Un montant d'éco-participation de 176,4 millions d'euros

Les contributions brutes de l'exercice 2019 s'établissent à **176,4 millions d'euros, en progression brute de +9,1 %** par rapport à l'exercice précédent.

Le périmètre des produits élargi au 1^{er} octobre 2018 aux « produits rembourrés d'assise et de couchage », plus communément appelés « couettes et oreillers », a contribué en année pleine à hauteur de 3 millions d'euros.

En 2019, les mises sur le marché des adhérents d'Éco-mobilier reflètent plus de 320 millions d'unités d'éléments d'ameublement soumis à l'éco-participation, ce qui représente également 2,6 millions de tonnes. Hors effet de périmètre des produits soumis à éco-participation, elles sont en progression de plus de 8 %.

Plus de 6,3 millions d'unités mises sur le marché ont par ailleurs bénéficié d'une éco-modulation du barème du fait de leur composition (bois brut, métal) ou de leur conception évolutive.

2,1 millions d'euros de recettes de cessions des matières issues du traitement des déchets d'éléments d'ameublement

La collecte d'Éco-mobilier a continué de progresser en 2019 pour atteindre **823 699 tonnes, soit une progression de +20 %** par rapport à 2018. Avec 50 353 tonnes réemployées ou réutilisées par les structures de l'économie sociale et solidaire, le nombre de tonnes de meubles collectées en 2019 s'élève à 874 052 tonnes.

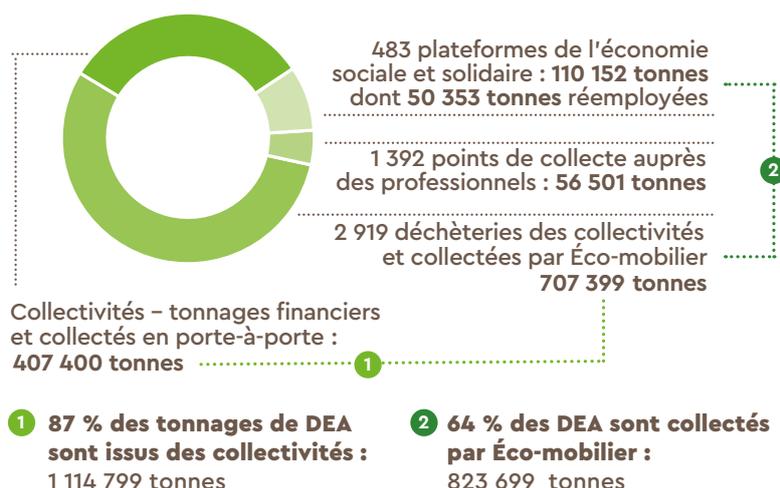
Avec 4 794 points de collecte déployés sur l'ensemble des territoires et 610 collectivités adhérentes, Éco-mobilier confirme son implantation et propose à plus de 64,5 millions d'habitants (96,2 % de la population), une solution de prise en charge de leurs déchets d'éléments d'ameublement afin de leur donner une seconde vie au travers du recyclage ou de la valorisation.

En 2019, plus de 760 000 tonnes ont ainsi été traitées et recyclées, soit un taux de valorisation de 93 % dont 57 % de recyclage. Le bois demeure le matériau majoritaire des déchets d'éléments d'ameublement avec plus de 503 000 tonnes recyclées ou valorisées en 2019. La valorisation énergétique sous forme de combustible solide de récupération (CSR) a augmenté de près de 7 % par rapport à l'an passé pour atteindre près de 150 000 tonnes. Ont également été recyclées ou valorisées en 2019, 42 800 tonnes de ferrailles et 40 500 tonnes de mousses, textiles et plastiques.

Coûts opérationnels directs et indirects

L'ensemble des coûts opérationnels considérés à la clôture de l'exercice 2019 regroupe au travers des coûts opérationnels « directs », les coûts de gestion (collecte et traitement) des 4 794 points de collecte Éco-mobilier, et au travers des coûts « indirects », l'ensemble des soutiens financiers versés aux différents partenaires de la collecte d'Éco-mobilier.

RÉPARTITION DES TONNAGES 2019 PAR ORIGINE



Les coûts opérationnels « directs »

D'un montant total de **168,8 millions d'euros** à la clôture de l'exercice, ils correspondent à l'ensemble des coûts de gestion directe des 823 699 tonnes collectées par Éco-mobilier en 2019 sur les 4 794 points de collecte des partenaires équipés d'une benne dédiée au mobilier.

Ces coûts regroupent les frais de collecte, de transit, de préparation et de traitement effectués sur les

sites des opérateurs attributaires des marchés.

En augmentation de 24,5 % par rapport à l'exercice précédent, les coûts opérationnels directs demeurent corrélés à l'augmentation du tonnage collecté (+20,1 %), maintenus en deçà de 205 euros par tonne, ils subissent l'impact défavorable de la baisse des indices matières (+3,6 %).

Les coûts opérationnels « indirects » : des soutiens financiers aux partenaires de la collecte d'Éco-mobilier, adaptés aux enjeux de la transition environnementale

Dans le cadre des contrats avec les partenaires de la collecte, Éco-mobilier a engagé au titre de 2019 plus de **45,8 millions d'euros** de soutiens financiers pour les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) pris en charge ou collectés par les partenaires, soit :

- **plus de 41 millions d'euros de soutiens financiers** aux collectivités, dont 47 % au titre des DEA traités par les collectivités non équipées d'une benne dédiée au mobilier, ou collectés en « porte à porte ».
- **3,8 millions d'euros de soutiens financiers** à la collecte du mobilier par les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- **0,9 million d'euros de soutiens financiers** à la collecte du mobilier par les distributeurs.

RÉPARTITION DES COÛTS OPÉRATIONNELS « INDIRECTS »



Pour les 610 collectivités, représentant près de 64,5 millions d'habitants, ayant signé un contrat avec Éco-mobilier, 81 % du parc de déchèteries est équipé d'une benne dédiée à la collecte des déchets d'éléments d'ameublement à fin 2019.

Contrôle périodique

Comme mentionné au point 9.5 du cahier des charges d'agrément et détaillé en annexe D de ce présent cahier des charges, Éco-mobilier a réalisé tout au long de l'année 2019 un contrôle périodique de son activité. Ce contrôle périodique a évalué l'activité 2018 d'Éco-mobilier avec, pour certains points, une évaluation 2019, si les données étaient disponibles. C'est ainsi 168 points de contrôle qui ont été évalués par le cabinet Mazars répartis dans les 8 chapitres de la grille d'évaluation de l'annexe D du cahier des charges d'agrément.

Le contrôle périodique réalisé en 2019 a eu un triple enjeu

- **Un enjeu réglementaire** : respecter les obligations réglementaires en faisant procéder par un organisme tiers indépendant au contrôle périodique conformément au décret n°2014-759 du 2 juillet 2014 ;
- **Un enjeu relatif à l'atteinte des objectifs fixés par le cahier des charges** : se situant en début d'agrément, ce contrôle périodique permettra de dresser un premier état des lieux de l'atteinte des objectifs fixés, et de dégager d'éventuels axes de recommandations ;
- **Un enjeu relatif aux parties prenantes** : rendre compte du respect du cahier des charges auprès des parties prenantes d'Éco-mobilier : Ministère, CFREP (Commission des Filières de Responsabilité Elargie des Producteurs), ADEME, etc.

Les résultats globaux du contrôle périodique 2019 d'Éco-mobilier

- **137 points de contrôle** évalués conformes ;
- **94% de conformité** globale ;
- **9 points de contrôle** évalués partiellement conformes dont 5 dont les moyens sont mis en œuvre ;
- **10 points de contrôle** non applicables ;
- **12 points de contrôle** non évaluables à la date du contrôle périodique.

Ces résultats ont été présentés et discutés le 15 janvier 2020 auprès de la DGPR (Direction générale de la prévention des risques) et de la DGCL (Direction générale des collectivités locales). A la suite de cette réunion et une demande de la DGPR, un plan correctif des 9 points de contrôle évalués partiellement conformes a été réalisé et transmis par Éco-mobilier aux ministères.



Frais de communication

En 2019, la communication a continué à être orientée à destination du grand public, des adhérents et des professionnels.

A destination des adhérents, des professionnels et des partenaires

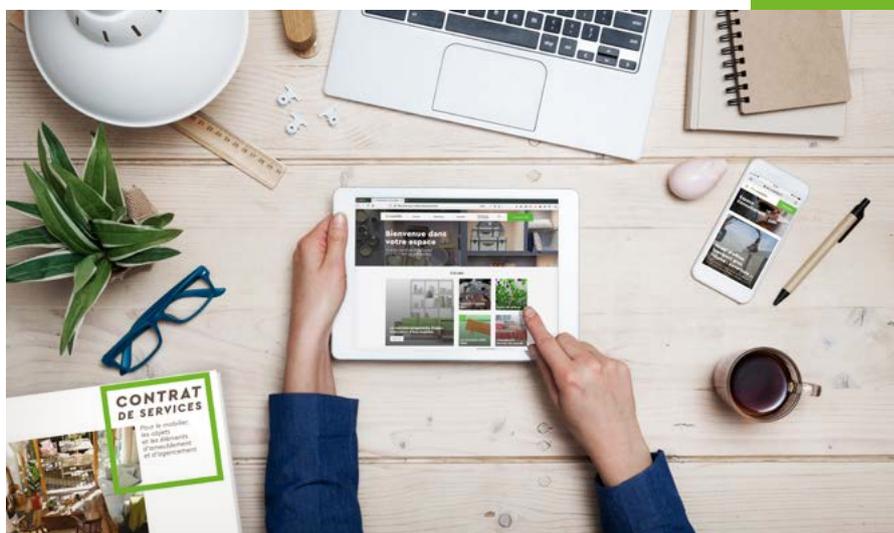
- Une communication à destination des adhérents, enseignes de l'ameublement, sur le nouveau contrat de services 2020, avec de nouveaux tarifs d'éco-participation applicables depuis le 1^{er} janvier 2020, via des articles et des communiqués dans la presse professionnelle, des insertions publicitaires, une campagne digitale sur LinkedIn et la participation d'Éco-mobilier à Esprit Meuble, salon annuel des professionnels de l'ameublement.
- Une communication sur la campagne d'appels d'offres 2019 pour les marchés de ramassage, de tri et de préparation des meubles et matelas usagés en vue de leur recyclage et de leur valorisation et sur le nouveau contrat pour les collectivités jusqu'en 2023, via des insertions publicitaires.

Réflexion globale sur l'orientation stratégique « grand public » d'Éco-mobilier

Initiés en 2017, les chantiers de réflexion sur l'axe stratégique plus orienté grand public à entreprendre, se sont poursuivis et ont pris fin en 2019, pour se concrétiser en 2020.

Actions d'information et de sensibilisation à destination du grand public

- Une présence régulière d'Éco-mobilier sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn...), ainsi que l'organisation d'une campagne médias sur le Web et les réseaux sociaux afin de présenter l'activité et les performances d'Éco-mobilier lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et du Mois de l'ESS, avec la réalisation et la diffusion de vidéos pédagogiques et engageantes ;
- La poursuite des animations en réalité virtuelle dans les magasins des enseignes adhérentes lors de la Semaine Européenne du Développement Durable ;
- La participation, dans le cadre de ses obligations, à une nouvelle édition de la campagne nationale « Ensemble, continuons de recycler », avec l'ensemble des éco-organismes et l'ADEME, pilotée par le Ministère en charge de l'environnement.



Frais de recherche et développement

Éco-mobilier, dans le cadre de ses obligations, consacre 2,6 % de ses contributions pour soutenir et développer les actions en matière de Recherche et Développement, d'accompagnement à l'Éco-conception et pour favoriser le réemploi et la réutilisation.

Les actions engagées depuis 2013 et poursuivies par Éco-mobilier en matière de Recherche et Développement

- **Les caractérisations nécessaires aux actions d'amélioration de la compréhension** du gisement de déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés et triés, ainsi qu'à la mise à jour des indicateurs de taux de présence de DEA dans les bennes de collecte non séparée, utilisés dans le calcul des soutiens financiers.
- **Le soutien financier aux 9 lauréats de l'appel à projets Éco-innovation Challenge**, permettant de faire émerger des solutions de recyclage pour les mousses et les rembourrés.
- **Les tests d'utilisation** en chaufferie du bois issu des DEA.
- **Les travaux de recherche et d'étude** sur les matériaux et l'évaluation des enjeux environnementaux de la filière, notamment dans le cadre des études d'analyse du cycle de vie (ACV) du bois et de la filière globale de traitement.
- **Une plateforme d'open-innovation**, (RE)SET Furniture for Éco-mobilier, visant à mettre en relation les adhérents et des entreprises innovantes afin d'accélérer l'économie circulaire dans le secteur de l'ameublement, lancée en 2019. Éco-mobilier travaille en partenariat avec The (RE)SET company, société spécialisée en économie circulaire et open-innovation.
- **En matière d'éco-conception :**
 - Une étude avec le BIPE destinée à définir des critères d'éco-modulation à proposer aux pouvoirs publics.
 - La mise en place de 5 rencontres de sensibilisation collective et la sensibilisation à l'éco-conception d'une trentaine d'entreprises.



Frais de fonctionnement

Une maîtrise des coûts

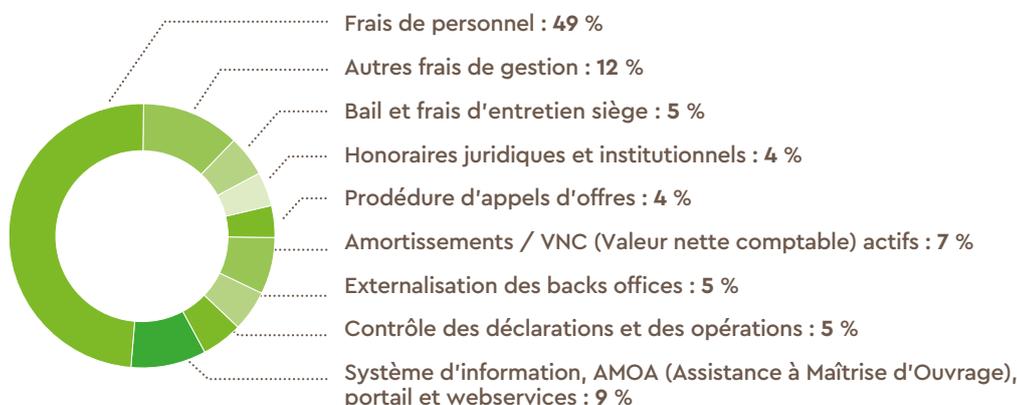
Le total des frais de fonctionnement s'élève à 9,0 millions d'euros et représente 5,0 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

Tout comme en 2018, les frais de fonctionnement de l'exercice rapportés à la croissance de la collecte opérationnelle réalisée par Éco-mobilier sont en diminution relative de 8 %.

Une organisation en évolution

Une Direction des Affaires Réglementaires et Juridiques est venue renforcer l'organisation mise en place. Au 31 décembre 2019, l'effectif de 57 personnes, intérimaires inclus, présente un âge moyen de 37,4 ans.

RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX



Provision pour charges futures

En synthèse sur l'exercice 2019

- **176,4 millions d'euros de contributions** assises sur les mises sur le marché déclarées par ses 5 524 adhérents.
- **Plus de 230 millions d'euros de dépenses** dont 93 % directement liées aux 1,3 million de tonnes collectées au travers d'une benne dédiée aux DEA et aux soutiens des partenaires de la filière.

Il en résulte au 31 décembre 2019, afin de maintenir l'équilibre financier, une mobilisation significative de la provision pour charges futures, au travers d'une reprise de 54,5 millions d'euros.

A la clôture de l'exercice 2019, la provision totale pour charges futures est de 87,5 millions d'euros.

Éco-mobilier.fr

50 avenue Daumesnil
75012 Paris

éco-mobilier



0 811 69 68 70 Service 0,05 € /appel
+ prix appel